

Elections sociales - Notice d'information protection des données

Les institutions **Elisabeth** s'engagent à traiter les données personnelles qui leur sont confiées ou qu'elles obtiennent dans le cadre de leurs relations avec leurs prestataires en conformité avec le Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (ci-après dénommé « RGPD »).

La présente notice d'information apporte aux électeurs actifs et passifs les informations nécessaires sur l'usage des données et les droits dont ils disposent dans le cadre de l'organisation et du déroulement des élections sociales. Cette notice concerne uniquement les élections sociales.

Qui est le responsable du traitement « Organiser les élections sociales » ?

Chaque institution **Elisabeth** est responsable de la manière dont elle recueille, utilise, partage, stocke et protège les données personnelles dans le cadre des élections sociales. La société Apollonia S.A. S.I.S. - 22, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, offrant des services de support administratif aux institutions **Elisabeth**, est responsable de traitement des données. Il appartient à chaque service des institutions concernées d'assumer ses propres responsabilités dans le cadre des traitements de données. (Apollonia ou les institutions, ci-après dénommées « nous »)

Pourquoi nous traitons vos données ? – La finalité du traitement et la base légale

L'organisation et le déroulement des élections sociales nous amènent à traiter des données relatives aux salariés et apprentis de **Elisabeth**. La publication des résultats et la gestion éventuelle du contentieux électoral s'avèrent également nécessaires. Ces traitements de données reposent sur le respect des obligations légales (art. 6(1) c) du RGPD) qui pèsent sur tout employeur en matière de droit du travail (art. 9(2) b) du RGPD), ainsi que sur des données rendues publiques par les candidats (art. 9(2) e) du RGPD).

Quels types de données sont traités?

Dans le cadre des élections sociales, nous traitons les données des catégories suivantes :

	Electorat actif	Electorat passif
Catégories de données	Données d'identification nominatives, Professions des candidats, Numéro matricule, date de naissance et ancienneté des candidats, affiche reproduisant les candidatures. Ces données sont susceptibles d'évoluer en cas de modification du règlement grand-ducal du 11 septembre 2018.	Données d'identification nominatives, Adresse si vote par correspondance date de naissance et ancienneté pour le calcul des effectifs.

A qui nous communiquons vos données ?

Nous traitons ces données en toute confidentialité et ne les partageons avec des tiers que lorsque cela est nécessaire et conformément à la loi. Les données sont transmises à/au(x) :

- concernés eux-mêmes
- collaborateurs **Elisabeth**
- l'Inspection du Travail et des Mines, juridictions administratives
- syndicats présentant des candidats
- délégations élues
- en cas de besoin, les autres institutions **Elisabeth** ou le conseil d'administration

Combien de temps vos données sont conservées ?

Les données peuvent être traitées jusqu'à l'expiration du mandat de la délégation ou si nécessaire à la réalisation de la finalité 5 ans après la fin du mandat.

Quels sont les droits des personnes concernées ?

Droit à l'information (Art. 12)

Cette notice est transmise aux collaborateurs dans l'intention de leur donner un bon aperçu sur le traitement en question.

Droit d'accès (Art. 15)

L'électeur peut avoir accès aux données traitées.

Droit de rectification (Art. 16)

L'électeur peut demander de rectifier vos données lorsque celles-ci sont erronées ou obsolètes.

Droit à l'effacement (Art. 17)

L'électeur peut demander l'effacement de ses données. Ce droit n'est pas un droit absolu. Si la conservation des données est nécessaire pour respecter un délai en vertu d'une obligation légale, le droit à l'effacement n'est pas applicable.

Droit d'opposition (Art. 21)

L'électeur dispose du droit de s'opposer au traitement de vos données pour tout motif légitime. Le traitement cesse alors, sauf si le responsable du traitement démontre l'existence de motifs légitimes et impérieux de continuer le traitement des données.

De même un électeur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) concernant le traitement de ses données à caractère personnel (Art. 77)

Avant toute activation d'exercice de droit, nous vérifions l'identité de la personne procédant à la demande. Nous nous engageons à communiquer les données souhaitées dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. L'exercice des droits est en principe gratuit pour la personne concernée, sauf si cela représente une charge trop importante auquel cas un paiement pourra être exigé.

Nous nous réservons le droit, en cas de demande manifestement non-fondée ou excessive (demande répétée, etc.), de refuser de répondre à la requête. En cas de refus, nous nous engageons à indiquer les raisons du refus.

Afin de nous permettre de traiter la demande dans les plus brefs délais, merci de nous communiquer les informations suivantes :

- le nom de famille et prénom
- l'adresse email
- l'objet de la demande
- la description de la demande avec indication de l'institution **Elisabeth** concernée

Pour que la **demande** soit traitée, veuillez joindre une copie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité.

Cette demande est à envoyer au responsable du traitement ou au délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

Elisabeth - Délégué à la protection des données

22, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

ou par e-mail à dpo@elisabeth.lu

La présente notice d'information pourra être mise à jour en fonction des nécessités.

Version 2024-02